



Qu'encour mon fils pour une récurrence de fumette

Par **namour160864**, le **25/06/2008** à **13:40**

mon fils a fait arrêter l'an dernier alors qu'il conduisait après avoir fumé, retrait de permis définitif 200 euros d'amendes 1 mois de prison avec sursis et 60 heures d'intérêt général. au mois d'avril il a un accident de scooter triple fracture du fémur après être rentré à l'arrière d'une voiture qui a piler il n'avait pas fumé ce jour mais la prise de sang révèle des traces d'herbes il nous ont dit qu'il pouvait remonter jusqu'à 6 mois. il a été convoqué au commissariat et a été convoqué au mois de novembre au tribunal que risque-t-il ?

Par **jeetendra**, le **25/06/2008** à **20:13**

bonsoir, prenez un avocat pour la défense de votre fils, il est en état de récidive légale, donc risque une peine de prison ferme, courage à vous, cordialement